

L'expatriation : les français établis hors de France, acteurs du rayonnement international de notre pays

	Page
AN/Eu adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 27 avril 1999	1-3
I - LE CONSTAT : UNE PRÉSENCE NUMÉRIQUE	4
A - DES ASPECTS POSITIFS	4
B - LA PRÉSENCE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER	5
II - LES PROPOSITIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	6
A - AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉMIGRATION	6
B - PRÉPARER À L'ÉTRANGER	7
C - PRÉVOIR EN CAS DE LA DÉMARRAISON	9
D - ASSURER LA SECOURS DES BÉNÉFICIAIRES	9
E - METTRE L'ÉCONOMIE À LA PROITE DE TOUTES LES ÉCONOMIES	11
F - FACILITER L'ÉTABLISSEMENT À L'ÉTRANGER	12
G - RENFORCER LE RAYONNEMENT DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ENCOURE BÉNÉFICIAIRES DES TOUTES LES ÉCONOMIES	13
H - FACILITER LE RETOUR EN FRANCE	16
I - AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉMIGRATION	16
CONCLUSION	19
ANNEXES A L'EUROVOC	19
BIBLIOGRAPHIE	20
RECOMMANDATIONS	22

Type de saisine : Autosaisine

Type de texte : [Avis et Rapport](#)

Traité par : Section des Relations extérieures

Adopté le : 27/04/1999

Mandature : 1994-1999

Rapporteur :

Ricout Georges

[Télécharger le texte](#)

PRÉSENTATION

La présence de communautés françaises à l'étranger est une des conditions de notre rayonnement international. Or, avec 1,7 million de Français hors de notre pays, celle-ci reste insuffisante. Pour lever les obstacles auxquels se heurtent les candidats au départ, faciliter leur intégration dans les pays d'accueil et renforcer leur présence numérique, le Conseil économique et social suggère un certain nombre de mesures.

Descripteur Eurovoc :

travailleur expatrié, contrat de travail, convention fiscale